

c o m m u n i q u é

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

le 17 juillet 2018

**ÉLECTION PARTIELLE DE SAINT-BONIFACE
LE SCRUTIN A LIEU AUJOURD'HUI:
LES CENTRES DE SCRUTIN SONT OUVERTS JUSQU'À 20 H**

Le scrutin pour l'élection partielle provinciale dans la circonscription de Saint-Boniface a lieu aujourd'hui. Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 20 h.

Pour être admissible à voter, il faut :

- être citoyen canadien;
- être âgé d'au moins 18 ans le jour du scrutin;
- avoir résidé au Manitoba depuis au moins six mois le jour du scrutin;
- résider dans la circonscription de Saint-Boniface.

Tout le monde doit présenter une pièce d'identité pour voter, soit une carte-photo d'identité délivrée par le gouvernement, comme un permis de conduire, ou deux autres documents sur lesquels apparaît votre nom. La carte d'information de l'électeur peut se servir comme une des deux pièces d'identité. Pour une liste complète des pièces d'identité acceptables, visitez <http://www.electionsmanitoba.ca/fr/Voting/IDRequirements>.

Pour plus de renseignements, les électeurs devraient consulter leur carte d'information de l'électeur, communiquer avec le directeur du scrutin ou consulter le site Web d'Élections Manitoba à www.electionsmanitoba.ca.

Bureau du directeur du scrutin de Saint-Boniface :

Église de la Paroisse Sainte-Famille
774, rue Archibald
Winnipeg (Manitoba)
Téléphone : 204 948-0566
ROStBoniface@elections.mb.ca

Les centres de scrutin offrent plusieurs options visant à faciliter l'accès des personnes handicapées, y compris des listes des candidats en braille, des gabarits de vote en braille, des listes des candidates en gros caractères, des loupes, et le vote de trottoir. Les électeurs peuvent apporter avec eux une personne pour les aider à voter, ou un scrutateur peut fournir de l'aide.

Les résultats non officiels seront diffusés en ligne au fur et à mesure qu'ils seront connus, après la fermeture des bureaux de vote. Le public pourra accéder au site Web d'Élections Manitoba. Les résultats officiels vérifiés par le directeur du scrutin seront annoncés le vendredi 20 juillet, au bureau du directeur du scrutin, et diffusés sur le site Web.

Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba ayant comme responsabilité l'administration des élections provinciales générales et partielles.

Porte-parole auprès des médias :

Christiana Jones, Agente des communications

Téléphone : 204 945-5795 | Sans frais: 1-866-628-6837

Courriel : cjones@elections.mb.ca